

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5, 25 — — 7, 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 36 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

#### DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.  
11 — 25 — — Omnibus.  
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.  
9 — 57 — — Poste.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La dépêche que M. Drouyn de Lhuys a adressée, le 9 janvier dernier, à M. Mercier, ministre de l'Empereur à Washington, n'a pu partir que par le paquebot quittant Liverpool le 17 du même mois.

M. Mercier n'a donc été à même de la communiquer au gouvernement fédéral que vers la fin de janvier. On espère, toutefois, que, dans le cours de cette semaine, par l'un ou l'autre des deux arrivages attendus de New-York, arrivera au ministère des affaires étrangères le rapport de M. Mercier sur l'impression produite à Washington par la nouvelle tentative de la France, ayant pour but de mettre un terme à la guerre désastreuse qui afflige les États-Unis.

Un point essentiel relevé dans la correspondance de M. Mercier, c'est qu'il importe, pour sauver la culture du coton, d'amener une suspension des hostilités d'ici au mois de mars, parce que c'est au printemps que commencent les travaux d'ensemencement. Si, d'ici-là, fait observer l'agent de l'Empereur dans une dépêche datée du 18 novembre dernier, la paix n'était pas devenue au moins probable, la culture du coton serait abandonnée sans qu'il fût possible de dire si elle serait jamais reprise. (La France.)

L'incident Odo Russell paraît avoir été la plus grosse affaire dont la diplomatie anglaise ait eu à s'occuper dans ces derniers temps. Il a donné lieu, dans tous les cas, à une corres-

pondance des plus actives, qui vient d'être publiée à Londres, et qui nous révèle, de la part du cabinet britannique, une sollicitude à l'égard du saint-siège dont il n'y aurait qu'à le féliciter si elle pouvait être sincère.

Une circonstance qu'il ne nous paraît pas inutile de remarquer, c'est le moment choisi par le gouvernement anglais pour offrir un refuge à Pie IX dans ses domaines. Cette offre a coïncidé avec l'avènement de M. Drouyn de Lhuys aux affaires; c'est lorsque la cour de Rome recevait de Paris les assurances les plus positives, que les ministres de S. M. britannique ont jugé à propos d'intervenir en faveur du saint-père, non pas pour seconder les projets de la France, mais pour miner sourdement le terrain sous ses pieds et faire perdre tout d'un coup, à Pie IX, le bénéfice de la protection française.

Lord John Russell cherche vainement à expliquer, par l'initiative du souverain-pontife, l'offre qui lui a été faite. C'est le 25 juillet que Pie IX aurait fait cette importante communication à l'agent officieux de l'Angleterre, et ce n'est que trois mois plus tard, le 25 octobre, quelques jours après la nomination de M. Drouyn de Lhuys, que lord John Russell prend au sérieux cette communication et redouble ses instances auprès de la cour romaine. (Idem.)

Voici la correspondance dont il est question; elle est adressée à l'agence Havas, à la date de Londres, 8 février.

Le gouvernement a fait publier la correspondance diplomatique échangée entre lord Russell et M. Odo Russell.

La première dépêche du ministre au chargé d'affaires britannique à Rome, est du 25 octobre. Lord Russell dit qu'il a lu avec satisfaction les documents publiés par le *Moniteur* du 25 septembre dernier. L'Empereur a signalé le danger de la situation actuelle à Rome. Lord Russell pense que Rome est la capitale de l'Italie. Le Pape, au contraire, croit que ses possessions lui seront assurées. Si telle est sa conviction, ne vaudrait-il pas mieux qu'au lieu d'être lui-même la cause de la guerre civile, il se retirât du conflit et en attendît tranquillement l'issue ailleurs? Dans ce cas, un amiral anglais serait prêt à conduire le Pape à Malte, à Trieste, à Marseille ou à Valence. Si le Pape préférerait Malte, un palais lui serait donné pour sa résidence. Le Pape pourrait y être entouré de ses cardinaux. Il n'aurait pas à souscrire à des conditions opposées à sa conscience. Le peuple italien serait libre de se prononcer pour l'unité ou de rendre au Pape son pouvoir temporel. Le ministre termine en invitant M. Odo Russell à parler dans ce sens au cardinal Antonelli.

Lord Russell écrit à lord Cowley, le 31 octobre: Si les Romains veulent se réunir au royaume d'Italie, ils devraient être libres de le faire. L'occupation française les en empêche. Jusqu'à présent, les occupations étrangères en Europe avaient été limitées à deux, trois ou cinq ans. Rome seule offre le spectacle d'une occupation de treize ans. L'Angleterre pense que cette occupation devrait cesser. L'Empereur ne peut plus conserver l'espoir de réconcilier le Pape et l'Italie; les deux parties sont trop divisées. Lord Cowley est invité à lire

cette dépêche à M. Drouyn de Lhuys.

Lord Russell écrit à lord Cowley en date du 15 novembre: le seul argument nouveau apporté par M. Drouyn de Lhuys est le consentement donné par l'Angleterre à l'occupation française à Rome, lors des événements de 1848. Mais le consentement d'alors n'implique pas l'approbation de ce qui se passe aujourd'hui. La situation de l'Italie a complètement changé depuis cette époque.

M. Odo Russell écrit de Rome à lord Russell, le 11 novembre:

La dépêche du 25 octobre a été lue au cardinal Antonelli, qui a répondu que lord Russell ne pouvait pas être plus désireux qu'il ne l'était lui-même de voir cesser l'occupation de Rome, mais que le Pape n'ayant pas les moyens de se défendre contre les ennemis de l'ordre, il était forcé d'accepter la protestation française. Le cardinal a ajouté que la retraite du Pape ayant lieu pendant l'occupation française équivaldrait à une abdication du pouvoir temporel. Si le Pape quittait Rome, l'Empereur rappellerait ses troupes, et Rome tomberait au pouvoir de ses ennemis. D'un autre côté, si les troupes françaises étaient retirées et si les Piémontais entraient à Rome, alors le Pape accepterait l'hospitalité qui lui était généreusement offerte.

M. Odo Russell écrit au *Foreign-Office*, le 28 novembre:

Le cardinal Antonelli a communiqué au Pape l'offre de lord Russell. Pie IX a répondu qu'il était déterminé à rester à Rome tant qu'il pourrait le faire à l'avantage spirituel de l'Église. Le Pape remercie lord Russell de ses

### FEUILLETON.

## LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Bien souvent déjà Torellas avait voulu se rapprocher de Marie d'Esparville, mais chaque fois qu'il faisait un pas, le regard vengeur de la jeune fille lui défendait d'avancer davantage, et le clouait forcément à sa place. Oh! c'est que dans ce regard il y avait tout un poème de reproches et de douleurs... il y avait tout une malédiction céleste.

Torellas voulut secouer le joug... il marcha résolument jusqu'auprès de la jeune fille, il s'assit à ses côtés, il essaya de parler.

— Taisez-vous! interrompit-elle avec l'accent bref et saccadé d'un mauvais songe... taisez-vous... vous l'avez tué... je l'aime!

L'Espagnol écarota un cri de rage entre ses lèvres, soudain ensanglantées.

Pois, reprenant toute son énergie audace:

— Malgré tout, répéta-t-il à la jeune fille, vous serez à moi... je le veux!

Et désormais, semblable au serpent fascinateur, il ne la quitta plus des yeux.

Un peu de fraîcheur revint cependant avec le soir, mais la nuit rappelait la tempête, on le sait, et bien plus terrible encore que la veille.

La lune éclairait une mer furibonde... à chaque instant la chaloupe semblait sur le point d'être engloutie... Bientôt un bruit sourd et menaçant se fit entendre au loin... Était-ce la barre du Sénégal?... Les marins expérimentés le redoutèrent, tous les autres en conçurent l'espérance.

Hélas! ce n'était ni le moment d'espérer ni de craindre la barre du Sénégal... on en était encore à plus de soixante-dix lieues.

Ce bruit c'étaient les brisants de la côte d'Afrique.

Le jour ramena la chaleur, et par conséquent la soif la plus ardente encore.

L'abbé Savinien avait été choisi pour faire la liste et l'appel des rations d'eau. On espérait que son habit inspirerait un peu plus de patience et de retenue.

Le lieutenant Espiau lui-même tenait le tonnelet aux trois quarts vide... et c'était l'avant-dernier qui restait.

Chacun s'approchait à son tour, un gobelet de fer blanc à la main, et recevait en silence ce qui lui était distribué.

Le pauvre vieux prêtre, qui devait boire le der-

nier, suspendait la liste des noms au-dessous des gobelets, et lorsque par hasard, une goutte tombait, vivement il en humectait ses lèvres.

Quelques personnes, trouvant la ration insuffisante, essayèrent de boire de l'eau de la mer. On eut toutes les peines du monde à leur persuader que non-seulement c'était risquer la mort, mais que c'était encore augmenter la soif.

L'une des demoiselles d'Esparville, surtout la jeune Denise, ne voulait rien entendre, on ne parvint à la retenir qu'en lui montrant l'un des canots qui venait d'être signalé vers la côte, et qui bien évidemment se dirigeait vers la chaloupe.

Peut-être ont-ils de l'eau douce!... avait-on dit à la pauvre enfant; peut-être consentiront-ils à nous en donner un peu!

Hélas!... lorsque l'embarcation s'approcha toutes les mains de ceux qui la montaient s'étendirent vers la chaloupe, toutes les bouches à la fois crièrent:

— De l'eau!... de l'eau! voici deux jours que nous n'avons pas bu!...

A peine la réponse leur fut-elle parvenue (elle se devine!) qu'une révolte soudaine éclata parmi ces malheureux.

Ils voulaient tous qu'on les mit à terre.

Vainement l'officier tenta de résister; tous ses matelots avaient déjà le sabre à la main.

Pour éviter une horrible boucherie, il fallut bien consentir.

Les deux voiles furent hissées; afin qu'on pût échouer plus promptement encore.

Un instant plus tard, tout le monde atteignit la terre, et l'embarcation abandonnée s'en allait à la dérive.

Ce fut un exemple funeste, les gens de la chaloupe voulurent l'imiter.

— Soit!... dit enfin le lieutenant Espiau. Mais le peu d'eau qui nous reste appartiendra à ceux qui persisteront à vouloir naviguer avec moi vers le Sénégal.

Quelques murmures éclatèrent à ces mots. Le lieutenant tira son épée et se plaça auprès du tonneau.

M. d'Esparville, Kummer, Torellas et quelques officiers de marine se rangèrent à ses côtés, tous prêts à le soutenir.

Les matelots parurent se soumettre; mais on ne tarda pas à le voir, ils n'acceptaient nullement la condition. On se porte sur les brisants; on jette l'ancre, et l'officier donne l'ordre de filer la corde tout doucement.

bonnes intentions, mais il ne peut accepter maintenant l'hospitalité qu'on lui offre.

Dans une dépêche à lord Cowley, en date du 29 janvier, lord Russell explique l'origine de l'offre de l'Angleterre, qui n'est pas exactement conforme au récit fait par l'ambassadeur de France à Rome; dans la dépêche du 27 décembre, communiquée au Corps législatif. Voici la vérité: Le 25 juillet, M. Odo Russell fut appelé auprès du Pape, qui lui demanda s'il pouvait, dans certaines éventualités, compter sur l'hospitalité de l'Angleterre. C'est donc le pape qui lança la première idée d'un exil à Malte. La communication, faite à ce sujet par M. Odo Russell, occasionna la dépêche du 25 octobre.

Dans une dernière dépêche, en date du 31 janvier, adressée à lord Cowley, lord Russell dit que M. Odo Russell a été reçu par le pape le 7 janvier. Pie IX a remercié le gouvernement britannique de l'offre de la résidence de Malte, en déclarant qu'il n'accepterait pas pour le moment.

Il faut renoncer à savoir l'exacte vérité sur les événements de Pologne. Les nouvelles que nous en recevons s'obstinent dans un désaccord qui ne permet guère de les concilier. C'est ainsi que sur un seul fait, une rencontre des troupes russes et des insurgés à Wonchok, dans la journée du 8, trois versions différentes nous ont été successivement données par trois dépêches, venues l'une de Lemberg, l'autre de Cracovie, la troisième de Varsovie.

Avant-hier, la dépêche de Lemberg faisait mettre les insurgés, au nombre de plus de 6,000, en pleine déroute.

Hier, la dépêche de Cracovie prétendait que les insurgés, commandés par Langiewicz, s'étaient retirés sans combat.

Aujourd'hui, la dépêche de Varsovie assure que les insurgés ont été délogés de Wonchok, un de leurs principaux centres, mais qu'ils n'ont eu que 60 morts et 50 prisonniers, pertes relativement faibles, eu égard au chiffre des hommes engagés.

Le seul point sur lequel les dépêches concordent, c'est sur la retraite des insurgés. Les troupes russes auraient repris Wonchok, Suchedniów et Bodgentyn, trois petites villes situées dans le gouvernement de Radom. La dépêche de Cracovie parlait des cruautés commises par les Russes qui auraient incendié ces localités et égorgé les habitants; mais il suffit d'indiquer la source de cette dépêche pour mettre en garde contre les renseignements qu'elle contient.

Voici les faits qui se dégagent, tant de la dépêche de Varsovie que nous venons de signaler, que des autres dépêches qui nous arrivent de Berlin, de Vienne, de Mystowitz, etc.

Deux nouveaux engagements des insurgés avec les troupes russes, qui se seraient terminés à l'avantage de celles-ci; le passage sur le

territoire prussien de détachements russes se rendant à Gleichwitz, passage qui n'a pu s'effectuer que par l'accord des deux gouvernements; la concentration de forces prussiennes sur la frontière polonaise; le rétablissement des communications par le chemin de fer entre Varsovie et Breslau. (La France).

On lit dans la *Gazette du Nord*:  
On a reçu des nouvelles inquiétantes de la Prusse occidentale. Jusqu'à présent l'agitation n'avait pas dépassé la frontière polonaise, mais aujourd'hui on peut constater un grand mouvement parmi les Polonais, spécialement les propriétaires fonciers, sur plusieurs points, et notamment dans l'arrondissement de Kulm. Il paraît qu'on devra prendre des mesures plus énergiques.

On lit dans la *Gazette de la Croix*:  
L'insurrection de la Pologne se développe. Le gouvernement va concentrer le 1<sup>er</sup>, le 6<sup>e</sup> corps d'armée et une division du 2<sup>e</sup>. Les bataillons seraient portés à 800 hommes.

L'Europe affirme que l'Autriche repousse toute solidarité avec la Prusse et la Russie dans la question de Pologne, et que les généraux autrichiens n'assisteront pas aux conférences qui doivent être tenues à Varsovie entre les généraux prussiens et russes. Ce journal dit que la reconstitution de la sainte alliance est incompatible avec une Autriche libérale et parlementaire, ajoutant que l'Autriche gardera une stricte neutralité et témoignera aux insurgés la sympathie et les égards exigés par l'humanité. — Havas.

On lit dans le *Times*:  
Il n'y a plus de doute sur la grandeur du mouvement polonais. C'est une insurrection nationale. L'opinion publique en Angleterre est émue par les nouvelles de Pologne. Les Anglais pensent que les Polonais ont le droit de se soustraire au joug de la Russie; ils sympathisent avec eux: que faire alors? C'est une question difficile, parce que l'Angleterre a peu d'influence sur le gouvernement russe. Le premier mouvement du peuple anglais serait de protester contre la violation des droits de l'humanité et de faire connaître ce sentiment à Saint-Petersbourg. Mais le gouvernement a des devoirs bien clairs. L'expérience a démontré combien il est dangereux qu'un homme d'Etat se fasse le porte-voix de l'indignation populaire. Le peuple, les journaux, les membres du Parlement, peuvent exprimer leurs sympathies pour la Pologne, mais les ministres doivent ou faire quelque chose ou ne rien dire; sans cela, ils occasionnent de fausses espérances populaires. L'exemple du gouvernement français doit être suivi par le nôtre. Le ministre de l'Empereur des Français a arrêté, l'autre jour, l'expression des sympathies du Corps législatif pour la Pologne; nous ne pouvons condamner cette conduite en nous

rappelant combien peu a servi la protestation que la chambre des députés, sous Louis-Philippe, renouvelait chaque année et que le roi ratifiait. Napoléon III n'a pas l'intention d'intervenir même par des conseils amicaux. Notre gouvernement doit suivre son exemple et éviter des démonstrations anti-russes. Nous croyons cependant que la France et l'Angleterre peuvent conseiller ensemble au czar de faire des réformes en Pologne, le czar restant maître de rejeter ou d'accepter leurs conseils. — Havas.

Le bruit court à Turin que l'armée autrichienne, sur le territoire vénitien, sera diminuée de 20,000 hommes. Ce qu'il y a de certain, c'est que toute la cavalerie a été retirée; il est prouvé qu'en cas de guerre elle ne serait d'aucune utilité. Cette détermination a été prise par suite de ce qui s'est passé à Solferino, où les escadrons de cavalerie ont plutôt nuï que servi. — Havas.

Turin, 9 février. — *Chambre des Députés*. — L'ordre du jour porte les interpellations de M. Petruccelli della Gatina, sur les affaires de Pologne.

Le ministre des affaires étrangères, M. le comte Pasolini, prie la chambre de ne pas engager cette discussion. Le gouvernement n'a pas les renseignements nécessaires pour bien apprécier les événements. Il donnera au représentant de l'Italie à St-Petersbourg des instructions de nature à favoriser les intérêts italiens et l'amitié qui existe entre les deux Etats.

M. Petruccelli croit qu'il serait honteux pour l'Italie d'écarter la discussion, lorsque les Parlements de France, d'Angleterre et de Suède ont envoyé un témoignage de sympathie à la Pologne.

MM. Crispi et Brofferio appuient M. Petruccelli.

M. Miceli se plaint que le ministère empêche la manifestation des sentiments populaires en faveur de la Pologne.

Le président du conseil, M. Farini, rappelle que la prudence est nécessaire dans les questions étrangères et regarde la discussion comme dangereuse.

MM. Giorgini et Lanza, déclarent que la majorité et la minorité sont unies dans les mêmes sentiments vis-à-vis de la Pologne, seulement la majorité écarte la discussion parce qu'elle ne croit pas de la dignité du parlement d'émettre un vœu stérile.

La chambre ne jugeant pas les interpellations de M. Petruccelli opportunes, passe à l'ordre du jour. — Havas.

Le roi de Prusse a répondu directement, sans l'intermédiaire de ses ministres, à l'adresse de la Chambre des députés, qui lui était parvenue de même. La Chambre a écouté,

debout et silencieuse, la réponse royale, dont lecture lui a été donnée par son président, M. Grabow. Ce document, sur lequel nous aurons à revenir, caractérise avec beaucoup de netteté le point où en est le conflit. Le roi se met personnellement en cause; et au lieu que, dans les gouvernements constitutionnels, ce sont d'ordinaire les ministres qui couvrent la personne du souverain, c'est lui qui couvre ses ministres et qui accepte la responsabilité que la Chambre voudrait faire peser exclusivement sur eux.

Maintenant, que fera la Chambre en présence de cette nouvelle manifestation de la pensée royale? Reviendra-t-elle sur ses déclarations antérieures, et essaiera-t-elle une fois de plus de séparer le ministère de la personne du roi comme elle l'avait tenté dans son adresse?

Cette attitude résolue du roi Guillaume paraît l'avoir jetée dans un certain embarras. Des délibérations à huis-clos ont eu lieu, et l'on ne sait pas encore quelle décision prévaudra.

Le parti progressiste s'agite beaucoup, mais en pure perte. En toutes choses il y a une limite qui ne saurait être impunément franchie. La Chambre et la couronne se trouvent maintenant à découvert l'une en face de l'autre, théoriquement, le conflit est épuisé.

(La France.)

On nous écrit de Berlin, 7 février:

« On a remarqué que, dans sa réponse à l'adresse de la Chambre, le roi n'avait point parlé du projet de loi promis par le discours d'ouverture sur la réorganisation de l'armée. Voilà trois semaines que la session est ouverte, et M. de Roon n'a point encore présenté la loi en question, aussi le bruit se répand aujourd'hui que cette loi ne sera pas présentée du tout.

« La nouvelle de la *Gazette de la Croix*, que les présidents de la chambre des seigneurs qui sont chargés de présenter l'adresse au roi, seraient reçus aujourd'hui par Sa Majesté, ne s'est point confirmée. A l'heure qu'il est, le bureau de la chambre des seigneurs n'a pas encore été informé du jour et de l'heure où S. M. recevrait l'adresse des seigneurs. Pour pouvoir bien juger la valeur de l'adresse votée par la chambre des seigneurs, il faut se rappeler qu'elle compte 230 membres et que l'adresse n'est signée que de 96 membres qui ont assisté à la séance du 5 février.

« Le parti progressiste a nommé une commission de 7 membres pour préparer un projet de loi concernant la responsabilité ministérielle. — Havas.

Nous apprenons que les députés prussiens ont reçu de plusieurs villes d'Allemagne, telles que Francfort, Gotha, Carlsruhe, des adresses des diètes de ces localités, exprimant à la chambre de Berlin leur reconnaissance pour l'attitude qu'elle a adoptée dans le conflit constitutionnel actuel. (La Nation).

Des mains déloyales la coupent, au contraire, ou du moins la laissent échapper.

La chaloupe n'étant plus retenue par rien, se précipite dans un premier brisant; l'effroi se peint sur tous les visages.

L'eau passe pardessus l'embarcation et la remplit aux trois quarts... mais elle ne coule pas encore.

On s'empresse de déployer une voile, qui l'emporte à travers d'autres brisants. Il ne reste plus qu'un seul espoir maintenant, c'est d'échouer, mais le plus proche possible de la côte.

La chaloupe court encore durant quelques minutes... Elle achève de s'emplier... elle coule... mais il n'y a plus que quatre pieds d'eau... tous les hommes se précipitent à la mer et pas un ne périt.

Mais quelle situation pour la famille d'Esparville.

Dès le premier envahissement des flots, Kummer, Torellas et l'élève de marine se sont élancés vers les trois jeunes filles, mais elles ont héroïquement crié:

— Les enfants!... sauvez d'abord les enfants.

Déjà les trois jeunes gens retournent la tête.

Mais le vieux prêtre est là, qui d'un geste les arrête.

— Ne vous occupez pas de ces pauvres petites créatures, dit-il; ce soin me regarde.

Effectivement, il a déjà saisi le plus âgé des jeunes d'Esparville, et vient de l'asseoir à califourchon sur son cou; il prend les deux autres enfants sur ses bras, et grâce à son sang-froid, à sa haute taille, le digne pasteur, ainsi chargé, porte jusqu'à la côte son touchant fardeau, et le dépose sur la grève sans même que le bout des petits pieds ait été mouillé par les flots.

Dans le même temps, Kummer s'était emparé de Lubie, et l'aspirant de Denise.

Torellas a voulu agir de même avec Marie.

Mais la pudique jeune fille s'est reculée avec une répulsion soudaine.

— Soit! dit Torellas, en cédant la place à M. d'Esparville, qui s'avance à son tour... soit, mademoiselle, je vais sauver votre mère...

Le marquis se chargea donc de M<sup>lle</sup> d'Esparville, et Marie fut portée par son père.

Quelques minutes plus tard, tout le monde était à terre, tout le monde était sauvé!

Sauvé de l'Océan... oui... Mais il restait à lutter contre le désert, contre une chaleur accablante,

contre les peuplades cruelles de cette côte maudite,

contre la faim, contre la soif, et surtout contre les mauvaises passions qui fermentaient parmi les mal-

heureux naufrages.

A peine sur la grève, une première dispute faillit éclater.

Les matelots avaient sauvé le baril d'eau douce, ils se battirent entre eux pour boire.

Le lieutenant Espiau se précipita au milieu de la mêlée, se fit jour jusqu'à celui qui tenait le baril suspendu au-dessus de sa bouche, et le lui arracha aussitôt:

— Buvez! soit! s'écria-t-il, mais buvez tous... les enfants et les femmes d'abord, ensuite les hommes... et moi le dernier.

Lorsque chacun eut rempli son gobelet, à peine resta-t-il deux gorgées pour le courageux lieutenant.

Mais ainsi qu'il le déclarait un peu plus tard lui-même, ces deux gorgées valaient deux bouteilles. S'il n'avait pu boire, il mourait.

Après ce léger soulagement, chacun regarda autour de soi.

Pas de provisions, plus d'eau... à perte de vue des dunes de sable... au zénith, un soleil ardent.

Sans compter les redoutables Maures qu'on s'attendait à chaque instant à voir apparaître à l'horizon.

Il y eut un premier mouvement d'abattement général.

Le naturaliste Kummer prit la parole.

— Mes amis, dit-il, j'ai parcouru l'an dernier ces solitudes qui vous épouvantent et j'ai vécu durant tout un mois avec ses habitants. Il en est quelques-uns qui ne sont pas à craindre. Déjà plusieurs fois ils ont reconduit des naufragés jusqu'au Sénégal, et les récompenses données par les autorités anglaises les ont singulièrement encouragés dans cette voie. Promettez-moi d'attendre mon retour jusqu'à ce soir... reposez-vous ici... moi je m'engage à l'instant dans l'intérieur du pays pour vous en ramener des vivres et des guides.

Quelque généreuse que fût cette proposition, elle souleva néanmoins quelques objections.

La principale était l'aridité même de l'endroit où il fallait camper.

— Passons de l'autre côté de ces premières dunes, se contenta de répondre Kummer; suivez-moi!

Après avoir gravi quelques éminences, on découvrit une plaine sablonneuse, il est vrai, mais presque aussi basse que l'Océan, et sur laquelle croissait un peu d'herbe sèche et dure.

Il s'y rencontrait aussi quelques roches qui projetaient un peu d'ombre.

(La suite au prochain numéro.)

On mande de Madrid, le 9 février :  
Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. Pedro Auriolas est nommé ministre de la justice, et M. Ulloa ministre de la marine.  
Il est très-probable que les chambres seront dissoutes. Les nouvelles chambres se réuniraient au mois de mai pour discuter le budget.  
Le général O'Donnell est souffrant. Il assistait néanmoins aujourd'hui au conseil.  
La banque a élevé son escompte de 5 à 6 0/0 afin d'empêcher la sortie du numéraire.  
Le nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Isturitz, partira le 15 février pour se rendre à son poste. — Havas.

Les nouvelles de Calcutta sont en date du 8 janvier. Le bruit était répandu dans cette ville qu'un traité avait été conclu entre les Russes et les Chinois. Les Russes se chargeaient d'enlever aux rebelles Nanking et d'autres villes situées sur le grand canal, et les Chinois leur céderaient en échange le groupe des îles de Tchousan.

L'amiral russe Popoff a eu à Hong-Kong une conférence avec l'amiral anglais Cooper.  
D'après des avis du Japon, des troubles auraient éclaté à Mako, et le Mikado aurait disparu de cette résidence. — Havas.

Une lettre de Constantinople, du 30 janvier, nous apprend que le patriarche de Jérusalem et les membres du clergé grec viennent de protester auprès de la Porte-Ottomane contre le vote par lequel la Chambre moldavo-valaque a décidé la sécularisation des monastères dédiés aux Lieux-Saints.

On assure que les représentants des puissances appuient cette protestation, par ce motif que la grave question sur laquelle le Parlement de Bucharest vient de se prononcer, ne pouvait être résolue que d'accord avec elles.

Nous apprenons par la même voie que S. A. Mustapha-Pacha, qui remplit les fonctions de ministre des finances, et qui est particulièrement aimé du sultan, va prochainement partir pour Alexandrie. Mustapha-Pacha est l'héritier présomptif de la vice-royauté d'Égypte, et, d'après la loi d'hérédité, il doit résider dans le pays auprès du vice-roi régnant.  
(La France).

La guerre traverse, aux États-Unis, une période de stagnation, que le correspondant du *Moniteur* explique par ces trois causes : la saison, le défaut de paiement des troupes, le besoin, pour les armées fédérales, de se refaire après les sanglants engagements de Wicksburg et de Murfreesboro.

De ces trois causes, la plus efficace est assurément la seconde; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le message que le président Lincoln a adressé au Congrès sur la situation financière, et sur les mesures qu'il a cru devoir adopter d'urgence pour assurer les services publics et surtout la solde de l'armée.  
M. Lincoln signale les dangers que présente

l'émission excessive du papier-monnaie. « La circulation des billets du Trésor, unie à celle des banques, est devenue si abondante, dit le message, que les prix ont dépassé les valeurs réelles, ce qui diminue les moyens d'existence au préjudice du travail, et le coût de toutes choses au préjudice de tout le pays. » M. Lincoln déclare qu'une pareille situation conduit à des conséquences désastreuses.

Nous le croyons sans peine. La révolution américaine est lancée fatalement, comme la révolution de 93, dans le système des assignats, et la banqueroute est au bout.

M. Chase est tombé d'accord avec le comité des voies et moyens, sur les mesures à adopter pour se procurer de l'argent. Le gouvernement est autorisé à vendre des bons du Trésor au prix du marché, et l'on va en créer pour 900 millions de dollars, savoir : 300 millions sans intérêt et ayant cours légal; 300 millions à trois ans d'échéance, et 300 millions à 20 ans d'échéance avec intérêt maximum à 6 0/0.

Pour anéantir la concurrence que les banques peuvent faire à ces émissions, M. Lincoln propose de limiter la circulation de ces établissements de crédit.

La guerre américaine est un gouffre où s'engloutiront infailliblement, si l'on ne s'arrête à temps, toutes les ressources et tout le crédit des États-Unis, en même temps que les libertés publiques.  
(Idem.)

Nous apprenons que le gouvernement de S. M. Britannique vient de blâmer le langage que M. Christie, ministre anglais à Rio-Janeiro, a déployé dans le conflit survenu entre lui et le cabinet brésilien.

Lord John Russel en a informé officiellement le représentant de l'empereur don Pedro, à Londres, en le chargeant de porter à la connaissance de son gouvernement le fait du désaveu infligé à M. Christie.

Le cabinet anglais ayant de plus accepté l'arbitrage du roi des Belges dans le litige occasionné par l'affaire de la Forte, le conflit paraît définitivement vidé.  
(Idem.)

Le *Moniteur* ne contient dans son Bulletin, que des nouvelles parlementaires. Il signale, à Turin, la motion d'un député qui, pour abrégier la discussion du budget, voulait réduire à quinze minutes la durée de chaque discours tout le temps que durerait cette discussion, motion qui n'a pas abouti, la Chambre n'étant pas en nombre. Il relève, à Madrid, les incidents qui ont précédé le décret de suspension des Cortès et dont le plus important est le désaccord de M. Rios Rosas et du ministère sur la loi municipale. Il note enfin, à Bucharest, les votes contradictoires émis par l'assemblée, qui, placée entre deux projets d'adresse, le projet préparé par sa commission et le contre-projet élaboré par l'opposition, semble les approuver successivement l'un l'autre.  
(La France.)

## Nouvelles Diverses.

— On lit dans le *Phare de la Manche* du 7 février :

Deux bâtiments qui portent des troupes de renfort au Mexique, le vaisseau le *Turenne*, ayant à son bord 1,060 hommes et 50 chevaux ou mulets, et le transport l'*Eure*, avec 220 hommes et 530 chevaux ou mulets, sont partis de la rade de Cherbourg, hier 6 février, à 6 heures du soir, se rendant à la Vera-Cruz.

On dit que ce soir le transport le *Rhône* fera route pour la même destination, avec 260 hommes et 220 chevaux ou mulets.

M. le contre-amiral Bosse, appelé au commandement de l'escadre du Mexique, en remplacement de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, et qui doit s'embarquer dans notre port sur la frégate mixte la *Bellone*, est arrivé à Cherbourg jeudi par le train du soir.

— La France a publié dernièrement, en tête de ses colonnes, la note que voici :

Plusieurs journaux de Paris et des départements, semblant obéir à un mot d'ordre, ont annoncé ces jours derniers que le tirage de la France a baissé.

Cette nouvelle est fautive, et, en se reproduisant, elle prendrait le caractère d'une concurrence déloyale, justiciable des tribunaux.

Ce qui est vrai, c'est que le tirage de la France a été constamment progressif, depuis son apparition.

Ce qui est vrai, c'est qu'à notre dernier renouvellement, l'augmentation en abonnés a été de 955.

Ce succès constant et rapide nous autorisait, depuis quelque temps déjà, à réclamer la mise en pratique d'une combinaison faite avec M. Duport, régisseur des annonces de l'*Opinion nationale*.

Cette combinaison, autorisée par le gérant, M. Guérault, devait réunir la publicité des deux journaux pour l'exploitation des annonces, lorsque la France aurait atteint un chiffre d'abonnés supérieur à 10,000.

Cette condition s'étant réalisée, et le chiffre fixé étant depuis longtemps de beaucoup dépassé, un tarif commun pour l'exploitation des annonces de l'*Opinion nationale* et de la France, sera mis à exécution à partir du mois prochain.

C'est là le témoignage le plus décisif de la situation commerciale de notre œuvre.

Le Directeur-Gérant,  
D. POLLONNAIS.

## Chronique Locale.

Par décret de Sa Majesté l'Empereur, en date du 10 janvier 1863, M. Babin (René-Jean), a été nommé notaire à la résidence de Tigné, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), en remplacement et sur la présentation de M. Motais, démissionnaire en

sa faveur; et il a prêté serment en cette qualité à l'audience du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 31 du même mois.

## SOUSCRIPTION

En faveur des ouvriers de l'industrie colonnière,  
Ouverte au Bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Sixième liste.

Une anonyme	10 fr.
M. A. Le Brech	30 »
M. A. Thiercelin	20 »
M. J. Joly	5 »

Montant des précédentes listes : 1,765 35

Total : 1,828 35

La souscription recueillie parmi les membres de la Société de Secours mutuels de Saumur, en faveur des ouvriers de l'industrie colonnière, s'est élevée à 371 fr. 30 c., indépendamment des 100 fr. prélevés sur le fonds de réserve.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Saint-Nazaire, 11 février, 10 heures. — Le paquebot transatlantique *Louisiane*, parti de Vera-Cruz le 17 janvier, est arrivé ce matin à 7 heures; il a touché à Santiago de Cuba le 22 et à la Martinique le 28 janvier.

Les dépêches du Mexique annoncent que c'est le 28 décembre que M. le général Forey a quitté Orizaba. Le 6 et le 10 janvier, les convois d'artillerie et de munitions sont partis pour Puebla, afin de rejoindre le corps expéditionnaire commandé par M. le général Forey.

L'état sanitaire à Orizaba et à la Vera-Cruz était très-bon.

Berlin, 11 février. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que les événements de Pologne prennent une telle gravité et que l'agitation dans la Prusse occidentale devient si inquiétante, qu'il est temps d'examiner la position que la Prusse doit prendre pour sauvegarder ses intérêts. — Havas.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du Café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du Café des Îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

P. GODET, propriétaire-gérant

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

## VENTE

PAR ADJUDICATION  
Aux enchères publiques,  
**DE CINQ MAISONS**  
ET UN GRAND MAGASIN,  
Situés à Saumur, appartenant à la famille ROBIN-PROUTIERE.

L'adjudication aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mars 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1<sup>er</sup> LOT.  
Une maison, située sur la place

de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, composée de : au rez-de-chaussée, un magasin, cabinet à côté, salle à manger derrière, cuisine derrière la salle à manger, cour; à l'entre-sol, une chambre sur le devant et deux autres derrière; au premier étage, une chambre à feu sur le devant et une autre derrière; au troisième étage, deux chambres sur le derrière, grenier régnant sur le tout; caves voutées sous ladite maison.

Cette maison joint d'un côté M. Guérineau, d'autre côté M. Détriché et d'un bout les magasins compris dans le lot ci-après, et est mise à prix à quinze mille francs, ci..... 15,000 fr.

2<sup>me</sup> LOT.

Un grand magasin, ayant entrée sur la rue de la Cocasserie, une chambre à côté et une autre derrière.

Un autre magasin au

A reporter.. 15,000 f.

Report... 15,000 f.

dessus du premier, deux greniers au-dessus, l'un sur le devant, et l'autre derrière; une cour, grenier au-dessus et écurie derrière; cave voutée sous les magasins.

Le tout se tenant et joignant d'un bout la maison qui précède, de l'autre le lot ci-après, à l'est la rue de la Cocasserie et à l'ouest M. Poisson; mis à prix à quatre mille francs, ci... 4,000 »

3<sup>me</sup> LOT.

Une maison, habitée par M. Robin-Renard, rue de la Cocasserie, n° , composée de : au rez-de-chaussée, boutique sur le devant, cuisine derrière, petite cour au fond, caves et lieux d'aisance; au premier éta-

A Reporter.. 19,000 f.

Report... 19,000 f.

ge, deux chambres; Au deuxième étage, une chambre sur le derrière, un grenier sur le devant, au-dessus un faux-grenier; le tout en un seul tenant et joignant au nord le magasin désigné au deuxième lot, au midi la maison ci-après, à l'est la rue de la Cocasserie et derrière, la cour désignée au 2<sup>me</sup> lot; cette maison mise à prix à trois mille francs, ci. 3,000 »

4<sup>me</sup> LOT.

Une autre maison, habitée aussi par M. Robin-Renard, joignant la précédente, composée de : au rez-de-chaussée, boutique sur le devant, cuisine derrière, petite cour au fond; au premier étage, deux chambres; au deuxième

A reporter.. 22,000 f.

Report... 22,000 f.

étage, une chambre et un grenier; le tout joignant d'un bout l'écurie désignée au deuxième lot, à l'ouest la maison qui précède, à l'est la rue, au midi M. Tasse; mise à prix à trois mille francs, ci..... 3,000 »

5<sup>me</sup> LOT.

Une maison, située rue de l'Echelle, n° 6, composée de : une chambre sur le devant, un cabinet derrière, et une autre chambre derrière le cabinet; joignant d'un côté, M<sup>me</sup> Brunet, de l'autre côté la maison ci-après et derrière des jardins; mise à prix à cent cinquante francs, ci..... 150 »

6<sup>me</sup> LOT.

Une autre maison, si-

A reporter... 25,150 f.

Report... 25,150 f.  
tuée même rue de l'Echelle, n° 8, à côté de la précédente, composée de: une chambre, un jardin, grenier; le tout joignant d'un côté la maison qui précède et de l'autre M. Cornilleau; mise à prix à cent cinquante francs, ci... 150

Total des mises à prix... 25,500

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le onze décembre mil huit cent soixante-deux, enregistré;

A la requête de M. André Robin, marchand, demeurant à Saumur; M<sup>me</sup> Louise Robin, épouse du sieur Jean Rolland, marchand, et celui-ci pour son autorisation; demeurant ensemble à Saumur; Marie-Mathilde Robin, épouse de M. Louis Malo, lieutenant-écuyer à l'école de dressage à Paris, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble à Paris; M<sup>me</sup> Henriette Robin, épouse de M. Auguste Delalande, marchand de bois, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux; agissant tous en qualité d'héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu la dame Louise Proutière, veuve de M. Louis Robin, en son vivant, marchand de poissons et de comestibles à Saumur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le trente janvier mil huit cent soixante-trois.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 5 février 1863, f. 45, c. 5. Reçu un franc, deux décimes vingt centimes. (97)

P. VING.

Tribunal Civil de Saumur.

Étude de M. BODIN, avoué.

D'un exploit du ministère de Pineau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du 9 février 1863, enregistré, Il appert:

Que la dame Adélaïde Marchand, épouse de M. Henri Hébilot, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine,

A formé contre son mari une demande en séparation de biens,

Et que M. BODIN, avoué à Saumur, a été constitué sur cette demande.

Saumur, le 10 février 1863.

Pour extrait:

L'avoué poursuivant, R. BODIN. (98)

**A VENDRE**

70 à 80,000 CHARNIERS de première qualité; longueur 1 m. 50 et 1 m. 66.

S'adresser à M. Girard fils, marchand de bois et de charbon, place de la Grise, à Saumur. (99)

Étude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**TIRAGE DE 1863.**

MM.

Adolphe Boret, de Saumur, Pierre Brossard, de Saumur, Pierre Baron, de Saumur, Mathurin Lemoine, de Villebernier, René Lambault, de Vivy, Jean Chudeau, des Rosiers, Auguste Chapelet, des Rosiers, Veuve Pinson, des Rosiers, Alexis Chevalier, de Moulherne.

Ont formé, en l'étude de M. Le Blaye, notaire à Saumur, une bourse commune pour l'exonération de leurs fils appelés au tirage de 1863.

Cette bourse est ouverte pour tous les pères de famille qui voudront en faire partie. (94)

**A VENDRE**

UN TERRAIN, près la gare, contenant 2,480 mètres, dont une petite partie en boire, 77 mètres de façade sur la route du Mans.

S'adresser rue Royale, 51. (50)

**A CÉDER**

Maison de Mercerie et Bonneterie en gros.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE DÉPART,

Un PIANO droit en palissandre; Un atelier de menuisier d' amateur, outillage complet.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean.

**UNE MAISON**  
Située quai de Limoges, composée d'une boutique, trois chambres, grenier et cave.

S'adresser à M. VOISIN, couvreur, rue du Portail-Louis. (51)

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

Ou pour la St-Jean.

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

**BIDIER-CHAMPNEUF**

Reçoit des TRUFFES du Périgord, tous les jeudis; tient conserves de toutes sortes: asperges, champignons, sardines, etc. (16)

Une jeune FEMME, VEUVE, demande une place soit de confiance, soit pour le service.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une TENUE DE LIVRES, pouvant occuper de 3 à 4 heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un homme et une femme, pour le service des bains.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (59)

**ODONTINE**  
ET  
**ELIXIR ODONTALGIQUE**

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris  
Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie.  
Dépôt chez les principaux Parfumeurs.

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

**ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

de SARREZIN-MICHEL, d'An  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

**MAGASIN DE SAPINS DU NORD**  
**POUR MENUISERIE ET CHARPENTE**  
Tenu par  
**BERSOULLÉ-VASLIN**  
Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

**M. GARREAU-MURAY,**  
Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.  
Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats: 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Maison LETELLIER, à Rouen

**CHOCOLATS** hygiéniques **PHARMACIENS**

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE  
Préparés sous la garantie d'une Commission de surveillance

**CHOCOLATS ALIMENTAIRES** au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.  
**CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX** Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats Hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

**SAPINS DU NORD.**

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,  
Donne avis, qu'à partir ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

Medailles aux Expositions Universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, à PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, coutelier et bandagiste, successeur de MM. ROY frères.  
Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-chausses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. (75)  
**PRIX MODÉRÉS.**

**LE CRÉDIT COMMERCIAL**  
4<sup>ème</sup> année. **JOURNAL** Ad<sup>re</sup> rue du Sentier, 8, Paris.  
Financier, Commercial et Industriel.

Publier chaque dimanche la situation exacte et raisonnée des affaires en général, le résumé fidèle de tous les faits qui se sont produits dans la semaine, les documents et études pour les porteurs de titres et détenteurs de capitaux, le bulletin financier, les bilans des principales banques et institutions de crédit, les recettes des chemins de fer; les rapports des compagnies, les comptes rendus des assemblées d'actionnaires, les tirages officiels de toutes actions et obligations, les appels de fonds, les avis de paiements d'intérêts et de dividendes, les cotes de toutes les valeurs de bourse, les changes et escomptes de toutes les places commerciales, la revue commerciale de tous les produits sur les marchés de France et d'étranger, la jurisprudence des tribunaux en matière commerciale et industrielle, etc.

Avantages offerts aux abonnés.  
1<sup>o</sup> Encaissement de tous leurs coupons, gratuitement.  
2<sup>o</sup> Versements, souscriptions, conversions, dépôts, retraits sans commission.  
3<sup>o</sup> Négociations de toutes valeurs, sans autre commission que le courtage de l'agent de change.  
Prix de l'abonnement:  
Paris ..... 10 fr. 00  
Départements..... 12 00  
Etranger..... 18 00  
Envoyer un mandat de poste ou de timbres.  
NOTA: L'administration répond, par lettre confidentielle, à toute demande de renseignements qui lui est adressée franco par ses abonnés.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 FÉVRIER.			BOURSE DU 11 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 50	» 05	» »	70 35	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 85	» 05	» »	99 »	» 15	» »
Obligations du Trésor. . . . .	457 50	» »	» »	458 75	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3395 »	35 »	» »	3400 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1525 »	» »	» »	1520 »	» 5	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1460 »	35 »	» »	1452 50	» 7 50	» »
Crédit Agricole. . . . .	780 »	» »	20 »	770 »	» »	10 »
Crédit Mobilier. . . . .	1225 »	30 »	» »	1230 »	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	722 50	» »	2 50	726 25	3 75	» »
Orléans (estampillé). . . . .	1110 »	» »	5 »	1112 50	2 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	850 »	2 50	» »	850 »	2 50	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1030 »	» »	» »	1036 25	6 25	» »
Est. . . . .	560 »	» »	1 25	550 »	» »	10 »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1187 50	1 25	» »	1187 50	» »	» »
Midi. . . . .	815 »	» »	» »	815 »	» »	» »
Ouest. . . . .	565 »	» »	2 50	560 »	» »	5 »
Genève. . . . .	410 »	» »	» »	410 »	» »	» »
Dauphiné. . . . .	400 »	10 »	» »	» »	» »	» »
Ardennes. . . . .	» »	» »	» »	426 25	» »	» »
Algériens. . . . .	» »	» »	» »	445 »	» »	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1720 »	5 »	» »	1715 »	» »	5 »
Canal de Suez. . . . .	496 25	2 50	» »	497 50	1 25	» »
C <sup>ie</sup> Transatlantique. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens. . . . .	515 »	» »	» »	512 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	597 50	» »	» »	592 50	» »	5 »
Victor-Emmanuel. . . . .	375 »	3 75	» »	370 »	» »	5 »
Russes. . . . .	430 »	» »	» »	430 »	» »	» »
Romains. . . . .	385 »	» »	1 25	380 »	» »	5 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	896 25	11 25	» »	896 25	» »	» »
Saragosse. . . . .	695 »	1 25	» »	690 »	» »	5 »
Portugais. . . . .	500 »	» »	» »	500 »	» »	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	313 75	» »	» »	315 »	» »	» »
Orléans. . . . .	310 »	» »	» »	308 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Ouest. . . . .	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi. . . . .	300 »	» »	» »	301 25	» »	» »
Est. . . . .	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.